

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

La Libre BELGIQUE

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



DH LES SPORTS+

aille la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort



Revue de presse du lundi 6 juillet 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE NOUVELLE



MOBILISATION CONTRE UN PROJET DE DEUX ÉOLIENNES DE 200 M DE HAUT

Caroline, habitante de Marcq, lance une opposition collective contre un projet de deux éoliennes de 200 m de haut et pointe plusieurs arguments juridiques, sanitaires et environnementaux. Aspiravi réagit.

LAURINE HANQUET

A Marcq (Enghien), la contestation s'organise autour du projet d'implantation de deux éoliennes de 200 m de haut. À l'initiative de Caroline, 40 ans, une action collective de dépôt de lettres d'opposition officielles a été lancée dans le cadre de l'enquête publique. « Une pétition n'a aucune valeur juridique dans ce type de procédure. Cette action collective est le seul moyen légal pour que la voix des citoyens soit obligatoirement analysée ».

baptisée « Non aux Éoliennes Enghien », qui rassemble les habitants souhaitant s'informer ou participer à la mobilisation. Un toute-boîte a également été distribué pour « prévenir le plus de monde possible. »

Dans les lettres d'opposition mises à disposition des citoyens, Caroline estime que le dossier de l'enquête publique est incomplet, certains documents n'étant disponibles qu'en français. Elle s'inquiète de la proximité de deux écoles, évoque les risques liés aux infrasons,



L'enquête publique se clôture le 15 août. © News

Mais nous voulons qu'ils sachent ce qui est prévu ». Les modèles de lettres d'opposition sont disponibles sur la page Facebook « Non aux Éoliennes Enghien », où les citoyens peuvent également

mune, une analyse qu'elle dit détaillée dans l'étude d'incidences. Concernant la question linguistique, le promoteur indique avoir traduit intégralement en néerlandais le résumé non tech-

Selon cette mère de trois enfants installée à Marcq depuis trois ans, de nombreux habitants ignorent encore l'existence de l'enquête publique, ouverte depuis le 18 juin... « On n'a prévenu que les habitants situés dans un rayon de 200 m, alors que le promoteur évoque lui-même une zone d'impact de 1.300 m ».

« LE CIEL SUR LA TÊTE »

Le projet d'Aspiravi prévoit, à Marcq, la construction et l'exploitation de deux éoliennes d'une puissance maximale totale de 12 MW, une sous-station électrique, des chemins d'accès, des aires de montage et la pose de câbles électriques à proximité de la E429. La demande comporte une étude d'incidences sur l'Environnement. Caroline explique avoir quitté la ville pour retrouver un environnement plus calme. « Et puis, du jour au lendemain, nous avons découvert que notre havre de paix allait devenir le terrain de jeux d'un industriel. C'est le ciel qui nous tombe sur la tête », confie-t-elle.

Face à cette découverte, elle a créé une page Facebook



« Introduire un maximum d'arguments objectifs avant la fin de l'enquête »

Sébastien Vanbelle
ÉCHEVIN DE L'URBANISME

l'impact paysager des éoliennes de 200 m, ainsi que les conséquences potentielles sur la biodiversité, les oiseaux et certains sites naturels des environs.

La sécurité en cas d'incendie figure aussi parmi ses préoccupations. « Les pompiers ne disposent pas des moyens techniques pour intervenir à une telle hauteur ». Au-delà de son opposition au projet, Caroline affirme vouloir avant tout informer la population avant la fin de l'enquête publique. « Après, que les gens nous soutiennent ou non, c'est leur choix.

retrouver les différents arguments développés par le collectif.

Du côté de la commune d'Enghien, l'échevin de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire, Sébastien Vanbelle (Géné'r'actions) appelle vivement la population « à introduire des réclamations avant la fin de l'enquête publique. Il est important d'apporter des arguments objectifs afin d'expliquer les contraintes et les éventuelles problématiques que peut entraîner ce projet. » L'enquête publique est ouverte du 18 juin au 17 août à 11h, avec une période suspendue s'étalant du 16 juillet au 15 août.

ASPIRAVI RÉPOND

Interrogée, la société Aspiravi, porteuse du projet, assure que le dossier respecte les règles du Code du développement territorial et ne déroge ni au plan de secteur ni au Schéma de développement communal d'Enghien. Elle reconnaît solliciter un écart au Guide communal d'urbanisme (GCU), tout en estimant que celui-ci « ne compromet pas les objectifs d'urbanisme » de la com-

munauté à la demande du fonctionnaire technique. Il affirme que les distances aux habitations sont conformes au Cadre de référence wallon 2024, qu'aucune étude scientifique ne démontre un risque sanitaire lié aux infra-sons aux niveaux observés autour des éoliennes et que les écoles voisines ne subiraient, selon lui, « aucune incidence ». L'entreprise soutient par ailleurs que les aspects paysagers, patrimoniaux et environnementaux ont bien été analysés dans l'étude d'incidences, que les inventaires de biodiversité ont été réalisés conformément aux protocoles du SPW entre avril 2024 et février 2025 et que les différents sites naturels et espèces recensés dans les bases de données officielles ont été pris en compte. Enfin, elle renvoie vers la littérature scientifique concernant les questions de PFAS, de microplastiques et de démantèlement des installations, tout en rappelant que les éoliennes sont soumises à des normes de sécurité strictes, notamment en matière de prévention des incendies et de gestion des urgences. ■

Binche diffusera le match, à 2h du matin, sur écran géant !

C'est un public monstre qui devrait se rassembler sur la Grand-Place de Binche, dès lundi soir et... tout au long de la nuit. D'autant plus qu'il n'y aura pas d'écran géant ni à La Louvière, ni à Mons !

MARTINE PAUWELS

La Ville de Binche diffusera le match États-Unis - Belgique sur écran géant. « Avec, en apéro à 21 h, Espagne-Portugal » annonce le député bourgmestre Laurent Devin, grand fana de foot devant l'éternel. « Supporters des Diables Rouges, rendez-vous sur la Grand-Place pour vivre ensemble un nouveau moment extraordinaire. Venez à Binche : c'est là que cela se passe ! » Le bourgmestre en profite pour inviter tout un chacun à venir manger un bout et boire un verre à Binche, soutenant ainsi le secteur horeca du centre-ville. Samedi soir, on apprenait que Morlanwelz revenait sur sa décision et autorisait finalement aussi cette diffusion. En revanche, de nombreux Montois pourraient bien faire le déplacement à Binche ce soir pour vibrer devant l'écran géant. Après la victoire quasi miraculeuse de nos Diables contre le

Sénégal, l'excitation est en effet à son comble parmi les supporters d'un jour et ceux de toujours. De plus, la rencontre coïncide avec le début des vacances et pour les familles, c'est l'idéal. Enfin, la météo annonce une soirée autour des 27 degrés, ce lundi soir...

FRANCESCO EST AUX ANGES

Les habitants du centre-ville de Binche risquent de ne pas beaucoup dormir dans la nuit de lundi à mardi, alors qu'ils sont censés travailler la semaine. Et le dispositif policier devra être au taquet pour veiller à l'ordre public. Mais du côté des cafetiers, des snacks et des restaurants, on se frotte les mains.

Francesco Cicoria, tenancier de La Chamade, l'un des cafés de la Grand-Place, revient sur la réunion qui s'est tenue vendredi après-midi, à l'initiative de la Ville. « Nous étions une bonne dizaine de représentants du secteur HORECA du centre-ville. Quelle joie d'ap-



« Vendredi, la ville a réuni les cafetiers et les représentants de l'horeca du centre-ville pour préparer ce grand moment ! »

Francesco Cicoria
PATRON DU CAFÉ « LA CHAMADE »

prendre que le match serait diffusé sur écran géant malgré l'heure tardive ! On nous a demandé notre avis et on nous a aussi donné des directives pour que les choses se passent au mieux : le moins de verres



Lors du match contre le Sénégal. © MPW

et bouteilles possible et d'office, des gobelets réutilisables en extérieur. S'en tenir strictement à nos périmètres de terrasses et ne pas servir d'alcool à plus de 14° degrés. Pour le reste, chacun s'organise à sa façon. Certains proposeront peut-être un petit déjeuner américain, ou des hot-dogs... Perso, j'espère avoir le temps de proposer une petite surprise à mes clients ». Habituellement, les cafés binchois doivent fermer à 1 heure du matin (et à 2 heures du matin le vendredi et le samedi). Ici, ce sera du non-stop tout au long de la nuit.

Concrètement, Francesco ouvrira lundi à 9h comme d'habitude et poursuivra ses activités jusqu'au mardi à 6h du matin ! « Ensuite, je fermerai trois heures pour nettoyer le café et je rouvrirai mardi à 9h, comme d'habitude ». Francesco et tout son personnel mobilisé pour l'occasion ne fermeront donc pas l'œil. « Mais ce sera avec joie. Avec le carna-

val, nous avons l'habitude. Ici, c'est exceptionnel. De plus, l'ambiance est extraordinaire. Personnellement, je n'ai eu aucun problème d'ordre public jusqu'à présent. Les gens sont tellement heureux de partager ensemble ces moments de joie. Ils en ont besoin, car le quotidien est terriblement plombant, avec la réforme du chômage, les restrictions... Cela n'a l'air de rien, mais psychologiquement, le fait de vibrer ensemble agit comme un antidépresseur collectif. En outre, le début du mois de juin a été très mauvais pour l'horeca (il pleuvait). Ce Mondial devrait nous permettre de rétablir notre chiffre d'affaires à l'équilibre. » Évidemment, Francesco croise les doigts pour que l'aventure des Diables se prolonge le plus loin possible. « Le match contre le Sénégal a été miraculeux. J'ai vu l'égalisation depuis mon bar, le penalty. Et puis la joie des gens ! Ce sont des moments inoubliables. » ■

Morlanwelz change d'avis et autorise l'écran géant !

MARTINE PAUWELS

A Morlanwelz, le refus d'accorder des dérogations aux cafés pour diffuser les prochains matches des Diables rouges en pleine nuit avait fait grincer des dents. Plusieurs cafetiers avaient dénoncé une décision qu'ils jugeaient pénalisante, tandis que la commune invoquait des raisons d'ordre public.

Pour le bourgmestre Jean-Charles Deneubourg (PS), il s'agissait avant tout de limiter les nuisances nocturnes en pleine semaine. « Nous avons



Bourgmestre et échevins sont revenus sur leur décision. © DC

accepté le match contre la Nouvelle-Zélande de samedi matin très tôt parce que c'était le week-end. Ici, les gens travaillent le lende-

main », nous avait-il expliqué ce vendredi, ajoutant que la commune avait déjà reçu plusieurs plaintes d'habitants concernant les nuisances après les rencontres : cris, comportements inappropriés, personnes urinant contre les murs et divers dégâts. La décision, prise en collège, relevait selon lui d'une question de gestion de l'ordre public.

Cependant, un revirement s'est produit pas plus tard que ce samedi : « Je me suis rendu au « Village en Fête » de Mont-Sainte-Aldegonde qui célébrait les 30 ans du centre culturel du Sablon avec des

animations diverses et originales. Et là, vu le monde présent, j'ai eu l'occasion de croiser et de parler avec de nombreuses personnes. La déception était grande pour beaucoup de ne pas pouvoir se rassembler autour du match à Morlanwelz. Par ailleurs, j'ai également rencontré les échevins à cette fête et nous avons discuté ensemble de la problématique. Finalement, afin de ne pas pénaliser notre commerce et dans le but d'offrir un moment de joie bon enfant à nos habitants (dont beaucoup se seraient déplacés à Binche)

nous avons décidé d'accorder une dérogation exceptionnelle : les cafés, qui doivent normalement fermer à minuit 30, pourront exceptionnellement rester ouverts jusqu'à 5h du matin, ce mardi 7 juillet. Nous comptons sur le caractère bon enfant et respectueux des supporters », insiste-t-il.

Rappelons que l'écran géant a été installé à l'initiative du ténancier du café « Le Combattant » en synergie avec d'autres exploitants. Il est bien en vue et protégé, sur le côté de l'église, juste en face dudit café. ■

Padel : avis défavorable de la Ville, « les riverains ont été entendus »

Le Collège communal de Soignies a rendu un avis défavorable à la demande de régularisation du club « Padel & Vous ». En cause, principalement : l'absence de mesures contre les nuisances sonores. Le dossier n'est toutefois pas définitivement clos.

CEDRIC LOBELLE

Nouveau rebondissement dans le dossier du club « Padel & Vous », à Neufvilles. Après plusieurs semaines de polémique et une enquête publique marquée par de nombreuses réclamations de riverains, le Collège communal de Soignies a remis un avis défavorable à la demande de régularisation portant sur deux terrains de padel construits sans permis ainsi que sur un étage destiné à la buvette.

Cet avis a été transmis au demandeur et fonctionnaire délégué de la Région wallonne,

qui prendra la décision finale. Mais, contrairement à un refus définitif, la porte reste ouverte au demandeur. « Le dossier n'est pas clôturé. Les demandeurs ont la possibilité d'introduire des plans modificatifs », explique l'échevin de l'Urbanisme, Vincent Host (PS).

LE BRUIT AU CŒUR DU DOSSIER

Pour la Ville, le collège communal, le principal point de blocage concerne les nuisances sonores, largement dénoncées par les riverains lors de l'enquête publique. « L'aspect acoustique n'est pas du tout pris en compte dans la demande de régularisation. Il n'y a aucun investissement prévu pour la gestion du bruit », résume Vincent Host. La commune demande désormais qu'une étude acoustique complète soit réalisée sur l'ensemble de l'activité du club, et pas uniquement

sur les deux terrains concernés par la régularisation. « L'étude acoustique concerne toute l'activité : les terrains, mais aussi la buvette et l'ensemble des nuisances sonores générées », précise l'échevin.

Le demandeur devra également démontrer quelles mesures concrètes seront mises en œuvre pour réduire ces nuisances avant qu'une nouvelle analyse du dossier ne puisse intervenir.

TROIS TERRAINS AUTORISÉS, DEUX À RÉGULARISER

La Ville rappelle toutefois que les trois premiers terrains de padel avaient obtenu un permis en 2020-2021. Ils ne sont donc pas remis en cause. En revanche, les deux terrains supplémentaires, construits par la suite, n'ont jamais fait l'objet d'une autorisation et doivent être régularisés.

« Si les demandeurs n'intro-

duisent pas de plans modificatifs, la question de l'exploitation de ces deux terrains non autorisés se posera », avertit Vincent Host.

En attendant, l'activité peut se poursuivre le temps de permettre au club de compléter son dossier. « Je pense que désormais, ils feront attention au bruit généré, notamment depuis la buvette », lance l'échevin.

« LES RIVERAINS ONT ÉTÉ ENTENDUS »

Du côté des opposants au projet, cette première décision est accueillie avec satisfaction. « Les riverains ont tout déclenché. Ils subissent ces nuisances depuis 2021 et ils ont tenu bon. Aujourd'hui, ils ont été entendus », réagit Gérald Vanderlin, propriétaire d'un terrain à bâtir voisin au club de padel et auteur d'une réclamation particulièrement détaillée.



« Mais le dossier n'est pas clôturé », précise l'échevin Host. © D.C.

Il estime que cette décision dépasse le seul cas de Neufvilles. « Malgré l'absence de réglementation spécifique sur le padel en Wallonie, ce dossier montre que les citoyens peuvent faire valoir leurs droits en s'appuyant sur les règles d'urbanisme existantes, mais aussi sur le Code civil, qui encadre les troubles anormaux de voisinage », souligne-t-il.

Le dernier mot reviendra désormais au fonctionnaire délégué, qui devra se prononcer après l'éventuelle introduction d'un dossier modifié par les demandeurs. ■

De 90,9 à 100 % de réussite du CEB dans les écoles communales

Les élèves des écoles communales du Centre ont bien travaillé ! Rares sont ceux qui ont raté leur CEB. Nous avons obtenu le pourcentage de réussite dans huit communes, à savoir Chapelle, Manage, Binche, Seneffe, Le Rœulx, Braine-Le-Comte, Estinnes et Enghien.

JOHANNE TINCK

Le taux de réussite au Certificat d'études de base (CEB) est en léger recul cette année en Fédération Wallonie-Bruxelles. Au total, 51.308 élèves de sixième primaire de l'enseignement ordinaire ont présenté les épreuves. Parmi eux, 43.425 ont décroché leur certificat, soit un taux de réussite de 84,63 %. Un résultat légèrement inférieur à celui de 2025 et, surtout, le plus faible enregistré depuis 2017.

DE 90,9 À 100 % !

Ces chiffres concernent l'ensemble de l'enseignement, qu'il soit communal ou catholique. Dans la région du Centre, les données n'ont toutefois pas pu être obtenues auprès de toutes les communes.

Braine-le-Comte, Écaussinnes, Soignies et La Louvière n'ont pas transmis leurs résultats. Les chiffres de huit autres communes ont en revanche



Les élèves de 6^e primaire ont bien travaillé ! © Image générée par IA

également pour Estinnes. Au Rœulx, 14 élèves sur 15 ont obtenu leur certificat, soit un taux de réussite de 93,3 %. À Enghien, deux élèves sur 22 n'ont pas réussi les épreuves, ce qui porte le taux de réussite à 90,90 %. À Binche, le taux est de 94,12 %. L'échevin de l'Enseignement Kevin Van Houter précise en outre que cette année était celle de la première promotion d'enfants qui ont eu leur CEB en sortant de la filière immersion en anglais. À Enghien,

l'échevine de l'Enseignement, Valentine Pary (Général'actions) déplore que les CEB ne soient pas adaptés aux écoles « immersion ».

La Fédération Wallonie-Bruxelles rappelle qu'un élève de 6^e primaire qui réussit cette évaluation obtient automatiquement le Certificat d'études de base. En cas de refus d'octroi du CEB et, le cas échéant, de maintien en 6^e primaire, les parents peuvent toutefois introduire un recours contre cette décision. ■

**Alors que le taux de
réussite au CEB est de
84,63 % en Fédération
Wallonie-Bruxelles**

pu être récoltés pour les écoles communales. Un constat ressort de ces données : toutes les moyennes communiquées sont supérieures à la moyenne wallonne de 84,63 %. Les échevin(e)s de l'Enseignement sont fiers. Les élèves de leurs écoles ont été bien préparés ! À **Chapelle**, 99 % des élèves des écoles communales ont obtenu leur CEB, alors qu'ils sont 97,90 % à **Manage**. À **Seneffe**, le taux de réussite atteint 93 %. À **Braine-le-Comte**, les deux écoles communales de Henripont et Ronquières affichent un sans-faute avec un taux de réussite de 100 %. Sans faute

CETTE SEMAINE, VOTEZ POUR VOTRE HÔTEL DE VILLE FAVORI DANS LA RÉGION DU CENTRE

Durant tout l'été, La Nouvelle Gazette vous invite à élire vos monuments préférés. Première étape : les Hôtels de ville. La rédaction en a présélectionné cinq en région du Centre. À vous de voter pour votre préféré !



L'hôtel de ville de Morlanwelz. © K.F.



L'Hôtel de ville du Rœulx © J-P. C.



Hôtel d'Arenberg à Braine © Vi B-L-C



L'hôtel de ville d'Enghien © D.C.



L'hôtel de ville de Blinche © Belgaimage

LA RÉDACTION

Et si, cet été, on prenait le temps de regarder autrement notre région ? Ses bâtiments, ses clochers, ses châteaux, ses hôtels de ville, ses musées, ses parcs, ses ouvrages d'art... et même ses ronds-points ! Des lieux devant lesquels nous passons parfois tous les jours, sans toujours prendre le temps de les observer.

C'est l'objectif de notre grande opération de l'été : « Les monuments préférés des habitants du Centre ». Durant plusieurs semaines, La Nouvelle Gazette vous pro-

zette du Centre, sur base de l'intérêt patrimonial, de l'attachement local, de la visibilité du monument et de sa place dans la région.

Le principe est simple : vous pouvez voter directement en vous rendant sur notre site internet sudinfo.be/centre. Le vote est ouvert toute la semaine. Les résultats seront dévoilés chaque samedi sur notre site et dans votre journal La Nouvelle Gazette.

Après ces votes par catégorie, les différents vainqueurs seront ensuite réunis pour une grande finale locale. Objectif : désigner l'É monument préféré des habitants du Centre.

Place, ses origines remontent au XV^es. Au fil du temps, l'édifice a été agrandi et transformé tout en conservant son caractère historique. Sa façade classique, remaniée au XVIII^es., témoigne de l'évolution architecturale de la cité. Aujourd'hui encore, il demeure le siège de la vie communale. Dominant le centre historique, l'hôtel de ville s'inscrit dans un ensemble urbain remarquable, à proximité du parc d'Enghien et des principaux monuments de la ville, rappelant le riche passé de cette ancienne cité princière.

L'hôtel de ville de Morlanwelz : un édifice néogothique

bâtiment arbore six ouvertures, un fronton triangulaire et un balcon orné d'un garde-fou en fer forgé. Une plaque en bronze située dans la salle des pas perdus rend hommage à Léon Mabille, figure marquante de la ville. L'édifice fait partie intégrante de la Grand-Place, qui a été classée par la Commission Royale des Monuments et Sites en 1980.

L'hôtel de ville de Braine-le-Comte : situé sur la Grand-Place, l'Hôtel d'Arenberg est un édifice classé, construit vers 1599, entièrement en pierre bleue d'Écaussinnes. Il sera racheté par le duc Philippe-François d'Arenberg,

aussi qui nous sommes, d'où nous venons et ce qui fait la fierté de nos villes et villages. » Après ces votes par catégorie, les différents vainqueurs seront réunis pour une grande finale locale. Objectif : désigner l'É monument préféré des habitants du Centre. Car le patrimoine n'est pas seulement fait de grandes façades, de pierres anciennes ou de bâtiments classés. Il est aussi tissé d'émotions, d'habitudes, de souvenirs de famille, de paysages quotidiens et de fierté locale.

Alors dès ce lundi, donnez-nous votre avis ! ■

pose de voter pour vos bâtiments préférés, ceux qui ponctuent le territoire de nos 12 communes, d'Enghien à Estinnes, en passant par Braine-le-Comte, Soignies, Le Rœulx, Seneffe, Ecaussinnes, La Louvière, Chapelle, Manage, Morlanwelz et Binche.

« Qu'il soit grandiose ou plus modeste, le patrimoine de notre région est au cœur de la vie de ses habitants » souligne Vincent Piccillo, chef d'édition de La Nouvelle Gazette du Centre. « Cette opération entend le mettre en lumière, mais surtout recueillir la voix de nos lecteurs, qui entretiennent avec ces édifices un lien profondément personnel. »

Pour chaque catégorie, la rédaction a réalisé une présélection de cinq monuments. Ce choix a été opéré par les journalistes de La Nouvelle Ga-

PREMIÈRE CATÉGORIE : LES HÔTELS DE VILLE

L'hôtel de ville et beffroi de Binche : édifié entre 1554 et 1558, il témoigne de l'architecture Renaissance dans les anciens Pays-Bas. Reconstitué après les destructions du XVI^e s., il se distingue par sa façade en pierre, son beffroi et son riche décor sculpté. Classé monument historique depuis le 15 janvier 1936, le beffroi attenant est également reconnu au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce patrimoine exceptionnel de Wallonie demeure le siège de l'administration communale. À l'occasion des 900 ans de la Ville de Binche, l'édifice a fait l'objet d'une restauration complète menée par l'Agence wallonne du Patrimoine.

L'hôtel de Ville d'Enghien : situé au cœur de la Grand-

impressionnant, érigé entre 1893 et 1895. Sa façade présente des éléments sculptés qui évoquent les grandes périodes de l'histoire locale. Il est surmonté d'une tour-beffroi. Ce bâtiment illustre la puissance de la dynastie Warocqué, qui a dominé la vie politique et économique de la région. Il a été bâti comme une véritable « forteresse libérale » face aux ambitions d'autres industriels de l'époque, comme le catholique Valère Mabille. L'édifice a fait l'objet d'importants travaux de rénovation en 1994 et est reconnu comme monument classé du patrimoine wallon.

L'Hôtel de Ville du Rœulx : érigé en 1862, il se distingue par sa façade inspirée de la partie centrale du Château des Princes de Croÿ. Ses plans ont été directement dessinés par le Prince Emmanuel de Croÿ. Le

alors seigneur de la ville. Son rez-de-chaussée abritait une salle de poids et balances pour les marchands ainsi qu'un café. Il est propriété communale depuis 1899. En 1905, l'architecte Jules Charbonnelle réorganise l'intérieur. Il surmonte le bâtiment d'un clocheton qui abrite « la Bageole », une ancienne cloche de la prison communale. L'hôtel se distingue par ses façades et sa toiture. Il fait face à un élégant kiosque à musique du XIX^e s.

METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE

« Sudinfo met depuis longtemps les femmes et les hommes de nos régions à l'honneur » souligne Rodolphe Magis, rédacteur en chef de Sudinfo. « Cet été, nous avons voulu faire la même chose avec notre patrimoine. Parce qu'il raconte



À noter : Le calendrier de l'opération
Lundi 6 juillet : les Hôtels de ville préférés ;
Lundi 13 juillet : les châteaux préférés ;
Lundi 20 juillet : les lieux de culte préférés ;
Lundi 27 juillet : les ronds-points préférés ;
Lundi 3 août : les monuments modernes préférés ;
Lundi 10 août : la grande finale entre les vainqueurs de chaque catégorie ;
Lundi 17 août : proclamation du monument préféré des habitants du Centre.

DES DÉTECTIVES PRIVÉS POUR LES CPAS : LA NOUVELLE ARME QUI INQUIÈTE

Le conseil des ministres vient d'approuver un avant-projet de loi permettant de sous-traiter les enquêtes sociales au secteur privé. Les CPAS wallons ne semblent pas trop chauds...

FRANÇOISE DE HALLEUX

Les CPAS pourront faire appel à des détectives privés lors de leurs enquêtes sociales pour suspicion de fraude. Le principe a été validé ce vendredi par le conseil des ministres, qui a approuvé l'avant-projet de loi de la ministre de l'Intégration sociale Anneleen Van Bossuyt (N-VA) allant dans ce sens. Le CPAS prendra en charge intégralement le coût de la mission, et non le demandeur d'aide. De quelle fraude parle-t-on ?

POUR AIDER LES CPAS

Selon le cabinet de la ministre, on vise ici les dissimulations d'informations ou des déclarations inexactes relatives aux ressources (en ce compris celles situées à l'étranger) ou relatives à une cohabitation avec une autre personne. Le travail au noir, les fausses déclarations sur le statut d'isolé (RIS plus élevé que pour un cohabitant) et le silence autour des revenus locatifs sont les principales fraudes recherchées

lors des enquêtes sociales. Anneleen Van Bossuyt entend de la sorte venir en aide aux CPAS « confrontés à une pénurie de travailleurs sociaux et à une augmentation croissante du nombre de personnes qui sollicitent une aide, ce qui empêche parfois l'exécution correcte de cette mission ».

Qu'en pensent les CPAS ? Nous avons posé la question à Dorothée Klein, présidente de la Fédération des CPAS de l'Union des villes et communes de Wallonie et présidente du CPAS de Namur (Les Engagés).

« Nous n'avons pas encore reçu le texte officiel de cet avant-projet de loi, il est donc difficile de réagir de manière précise », nous dit-elle. « Cela dit, c'était dans l'air... Il est exact que nos CPAS font face à une énorme charge de travail liée à la réforme du chômage, à nos nouvelles missions de réintégration socioprofessionnelles et aussi à la nouvelle mesure en vigueur depuis mars. Je parle ici de l'enquête sociale qui doit viser

l'ensemble des ressources du ménage (et pas uniquement les ressources du bénéficiaire). »

« En d'autres mots », poursuit-elle, « pour octroyer un revenu d'intégration sociale (RIS) à une personne, il faut qu'elle n'ait pas assez de ressources par ailleurs. Il faut



« Envoyer un détective à l'étranger pour vérifier qu'un bien génère des revenus locatifs peut coûter jusqu'à 5.000 euros ! »

Dorothée Klein
PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION DES
CPAS ET DU CPAS DE NAMUR.

donc tenir compte des ressources de toutes les personnes vivant sous son toit.

Et parmi les ressources, il y a les revenus locatifs. »

« La Banque carrefour de la sécurité sociale donne pas mal d'informations aux CPAS (composition des ménages, revenus locatifs en Belgique...), précise notre interlocutrice, « mais elle ne fournit aucune information sur les revenus locatifs à l'étranger. C'est une information très difficile à obtenir, et encore plus s'il s'agit d'une location hors Europe. »

Quant à la petite idée de la ministre Van Bossuyt, Dorothée Klein n'en pense pas que du bien... « C'est très gentil de nous autoriser à passer par des détectives privés, mais cela va alourdir la charge de travail pour nos assistants sociaux (envoi en mission, traitement de l'information au retour...), constate-t-elle. « Nous aurions préféré que cette information apparaisse dans la Banque carrefour de la sécurité sociale. S'agissant d'une demande du fédéral, pourquoi l'État ne passe-t-il pas des accords avec les autres

pays pour obtenir ces informations ? L'État, et plus précisément le SPF Pensions, en tirerait aussi de précieuses informations pour l'octroi des Grapa (Garantie de revenus aux personnes âgées) ».

DÉJÀ EN DÉFICIT STRUCTUREL

En plus de la surcharge de travail, Dorothée Klein évoque les moyens financiers. « D'après ce que j'entends, envoyer un détective à l'étranger pour vérifier qu'un bien génère des revenus locatifs peut coûter entre 1.000 et 5.000 euros ! Sans moyens financiers supplémentaires du fédéral aux CPAS, c'est impossible. Beaucoup de CPAS, dans les grosses communes surtout, sont déjà en déficit structurel ».

Et quelle est la position de Dorothée Klein sur le principe même de sous-traiter ces enquêtes sociales au secteur privé ? « Si on obtient ces informations par la Banque carrefour, ça reste au moins une mission publique », répond-elle... avec une certaine diplomatie. ■

« JUSQU'À 40 % DE SALAIRE DE PLUS » : LES VRAIS CHIFFRES DES FUTURES RÉMUNÉRATIONS DES TOP MANAGERS WALLONS

Les salaires des hauts fonctionnaires font polémique. Alors que Jacqueline Galant évoque des hausses de 4 à 12 %, Ecolo affirme que certaines pourraient atteindre plus de 40 %. Explications.



SABRINA
BERHIN

Journaliste

Le gouvernement wallon veut revaloriser les salaires des top managers de l'administration. Sur le papier, le message est simple : la hausse irait de 4 à 12 % selon les fonctions. Sauf que ce cadrage, martelé par la ministre de la Fonction publique, Jacqueline Galant, est aujourd'hui frontalement contesté par l'opposition. Stéphane Hazée, député Ecolo, accuse le gouvernement de présenter des chiffres incomplets, voire trompeurs.

ECOLO CALCULE

Selon le chef de groupe Ecolo, la ministre a bien communiqué les nouveaux montants prévus dans la réforme, « au centime près », mais sans détailler clairement la base de comparaison qui permet d'aboutir à ces fameux pourcentages. C'est précisément cette méthode de calcul qui est aujourd'hui au cœur du désaccord. Pour le poste le plus élevé, la rémunération brute atteindra

à l'avenir 191.221,24 euros. À plusieurs reprises, au Parlement wallon, la ministre a indiqué la hausse que cela représentait. « Le salaire d'admi-

”

« Nous avons construit le nouveau modèle sur les barèmes actuels des mandataires, hors indexation et à fond d'échelle (le maximum possible), soit après 30 années d'ancienneté »

Le cabinet Galant

nistrateur général est revalorisé de 12 % », peut-on lire dans les rapports. Sauf que Stéphane Hazée a refait les calculs... et que ça ne colle pas. Il obtient des augmentations allant de 10,1 % à 44,8 %, selon l'ancienneté prise comme base de comparaison (voir notre infographie ci-contre).

Le député Ecolo a réalisé le même exercice pour le barème A2. Alors que Jacqueline Galant annonçait une augmentation de 8 %, il obtient une fourchette comprise entre 6 et 43 %. « C'est là que ça ne va pas du tout. »

À plusieurs reprises, le chef de groupe Ecolo a donc interrogé la ministre. « Comment calcule-t-on l'évolution annoncée entre 4 % et 12 % ? » Selon lui, il n'a jamais obtenu de réponse à cette question. Une situation qu'il juge inadmissible. Il estime que la ministre minimise l'ampleur des hausses en refusant de préciser la méthode de calcul utilisée.

Contacté, le cabinet de la ministre Jacqueline Galant s'explique. « Nous avons construit le nouveau modèle sur les barèmes actuels des mandataires, calculés hors indexation et à fond d'échelle (le maximum possible donc), soit après 30 an-

nées d'ancienneté. » C'est ce plafond qui aurait ensuite été revalorisé : « 4 % pour le salaire de directeur général (catégorie C) », « 8 % pour le salaire de directeur général (catégorie A) » et « 12 % pour la rémunération du secrétaire général ».

Avec la réforme, l'ancienneté n'entrera plus en ligne de compte. Les top managers wallons toucheront donc la même rémunération, qu'ils arrivent avec 10, 20 ou 30 années d'expérience. Les calculs des augmentations n'ont dès lors été réalisés que par rapport au sommet des anciens barèmes, c'est-à-dire aux salaires réservés aux personnes comptant au moins 30 ans d'ancienneté. Et, précise le cabinet, ils n'ont pas été effectués sur les rémunérations brutes perçues par les top managers, mais sur le coût total pour la Région wallonne, charges patronales comprises. Concrètement, pour le plus haut salaire, on passe donc de 239.004 euros à 267.685 euros. On est bien à +12 %.

DES POMMES ET DES POIRES

Une explication qui ne satisfait pas Stéphane Hazée. « La ministre n'a jamais parlé de ça ! Dans ses réponses, elle parle toujours de rémunérations brutes ! »

Les deux parties ne s'appuient donc pas sur la même base de comparaison. Ecolo compare les nouveaux montants à plusieurs niveaux d'ancienneté possibles, ce qui fait mécaniquement grimper les pourcentages pour les profils moins avancés dans leur carrière. Le cabinet, lui, compare les nouveaux montants au sommet de l'ancien barème. Et cela en se focalisant sur le coût employeur (applicable à des contractuels, comme le prévoit le futur régime) et non sur les rémunérations brutes. Le cabinet de la ministre de la Fonction publique précise néanmoins qu'indépendamment de la méthode, les calculs de Stéphane Hazée sont « utopiques ». Être au sommet de la hiérarchie sans expérience ne sera pas possible puisque le gouvernement wallon a décidé de renforcer les conditions d'accès aux fonctions managériales. Pour le poste le plus élevé, il faudra « 10 ans minimum d'expérience managériale ». Précisons d'ailleurs que, d'après le porte-parole de la ministre, les deux secrétaires généraux actuels en Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles comptent respectivement 33 et 38 années d'ancienneté. Stéphane Hazée en est conscient, mais n'en démord pas : « Si on prend une ancienneté de 15 ans, ce qui est tout



à fait possible, la hausse pour le plus haut salaire est de 21 % et non de 12 % comme annoncé. » Pour lui, cela reste un mensonge.

« UN MALAISE »

Au-delà de la technique, le dossier est éminemment politique. Stéphane Hazée insiste sur le « malaise » d'un gouvernement qui, selon lui, invoque sans cesse la dette pour justifier les restrictions, tout en trouvant des marges pour ses priorités.

« Le gouvernement a de l'argent pour ce qu'il veut bien », lance-t-il.

Le cabinet, lui, replace la réforme dans une logique de modernisation et de compétitivité.

Il ajoute un élément de contexte destiné à frapper les

esprits : le coût employeur du plus haut dirigeant administratif, chargé de gérer plus de 10.000 personnes, plafonne aujourd'hui à 239.004,70 euros. À la RTBF, affirme-t-il, il

”

« Le gouvernement
a de l'argent pour
ce qu'il veut bien »

Stéphane Hazée
DÉPUTÉ ECOLO

tourne « autour de 336.000 euros » pour quelque 1.800 personnes. Il souligne également que le plafond actuel d'un dirigeant d'intercommunale est supérieur à celui d'un secrétaire général. ■

RÉFORME DES SALAIRES DES TOP MANAGERS EXEMPLE POUR LE BARÈME A1



Ancienneté (en années)	Rémunération brute actuelle	Rémunération brute future	Hausse
0	132.038,28	191.221,24	44,80%
15	158.060,53	191.221,24	21%
30	173.612,21	191.221,24	10,10%

SUDI.NFO

Objectif : attirer des personnes du privé

Le gouvernement ne s'en est jamais caché. « On a toujours été clairs et transparents sur l'ensemble de la réforme : notre but, c'est aussi d'attirer des personnes issues du secteur privé », rappelle le cabinet de la ministre Jacqueline Galant.

« À TRAVAIL ÉGAL, À MISSION ÉGALE, SALAIRE ÉGAL »

« Ces personnes n'auraient jamais candidaté aujourd'hui, pour une raison simple : actuellement, un C-level en entreprise qui a 30 ans d'expérience dans ce secteur ne pourrait valoriser que six années d'ancienneté en entrant dans la fonction publique. Raison pour laquelle il n'est plus pertinent, pour ces postes, de compter sur l'ancienneté dans la fonction publique. » D'où la volonté de sortir, pour ces postes, d'une logique centrée sur l'ancienneté.

Le nouveau principe reven-

diqué est simple : « Si la personne respecte les conditions renforcées d'accès au poste, peu importe son ancienneté, le salaire est le même. À travail égal, à mission égale, salaire égal. »

Stéphane Hazée entend l'argument mais renvoie la balle. Oui, cela peut « avoir du sens » pour attirer des talents extérieurs. « Mais alors, pourquoi ne pas être cohérents à l'égard de tous les autres agents ? », demande-t-il. Car, selon lui, cette ouverture au privé ne profiterait qu'aux top managers, pas à « l'immensité des agents » de l'administration.

« QUID DES AGENTS ? »

En évoquant cette inégalité entre les échelons, le chef de groupe Ecolo regrette aussi l'introduction de « bonus », réservés au sommet de la pyramide.

La réforme prévoit en effet une partie variable de la rémunération des hauts mana-



Et les agents « de base », alors ?

© Photo d'illustration News

gers (à l'exception des responsables exécutifs). Un maximum de 20 % est prévu. « Cela constitue un maximum, et non un droit automatique », a rappelé à plusieurs reprises Jacqueline Galant au Parlement. « Il est subordonné à l'obtention d'une évaluation favorable et à l'atteinte des cinq objectifs fixés pour l'année considérée. Le cas échéant, il est réduit au prorata du nombre d'objectifs effectivement atteints. »

« Encore une fois, on récompense les top managers lorsqu'ils atteignent leurs objectifs, mais on ne récompense à aucun moment les agents de l'administration », dénonce encore Stéphane Hazée. ■

SA.B.

NOUVELLE VAGUE DE CHALEUR EN VUE !

Une nouvelle vague de chaleur est attendue en Belgique cette semaine avec plusieurs journées au-delà des 30°C. David Dehenauf, de l'IRM, l'a confirmé à Sudinfo.

GUILLAUME PAVONCELLI

Vague de chaleur, le retour ! Après un bref répit, la Belgique s'apprête à connaître une nouvelle semaine au-dessus des 30 degrés. Interrogé ce dimanche matin par Sudinfo,

”

« On peut s'attendre à des orages à partir du 15 juillet »

David Dehenauf
MÉTÉOROLOGUE À L'IRM

David Dehenauf confirme : « On est parti pour plusieurs jours au-dessus des 30 degrés. » Avec une nuance tout de même : « Ce ne sera pas

comme la semaine dernière ».

Pas de 40 degrés donc, les dernières prévisions précisant d'ailleurs ce à quoi on peut s'attendre au maximum. « Les nouveaux calculs annoncent 32 degrés, donc on peut s'attendre à maximum 33 degrés localement dans le centre du pays. Cette semaine, ce sera plusieurs jours au-dessus des 30 degrés puis, la semaine du 13 juillet, on commence par 30 degrés avant de finir entre 25 et 30 degrés », nous indique le météorologue de l'IRM. Des températures au-delà des normales de saison.

PHASE D'ALERTE

Une chose est certaine, les plus belles journées sont attendues pour le week-end prochain : samedi, di-



David Dehenauf annonce des maxima de 33 degrés. © Montage SI

manche et lundi. Notons également que depuis ce dimanche, l'ensemble de la Belgique (à l'exception de la Côte dans un premier temps) est passé en avertissement jaune à la chaleur. « Cela fait suite à l'avertissement lancé par le SPF Santé publique », confirme le météorologue. En effet, la

phase d'avertissement du plan « forte chaleur et pics d'ozone » a été réactivée samedi, deux jours après la levée de la précédente (enclenché le 15 juin dernier). Cette phase est enclenchée lorsqu'un critère de température est dépassé. Les entités fédérées disposent alors chacune d'un plan d'action forte

chaleur et sont responsables de la mise en œuvre de ce plan. Celle-ci intervient après une phase de vigilance et peut être suivie, ou non, d'une phase d'alerte. Cette alerte jaune à la chaleur est valable, au moins, jusqu'au vendredi 10 juillet minuit.

ORAGES À VENIR ?

Si les fortes chaleurs sont confirmées, il reste une inconnue : les orages. « C'est trop tôt pour dire s'il y en aura », tranche David Dehenauf qui ajoute néanmoins qu'il y a « effectivement un risque d'averses orageuses » qui se dessine. « Je vois qu'il y a des signaux. C'est vraiment trop tôt pour se faire une idée mais, actuellement, on peut s'attendre à des orages à partir du 15 juillet », conclut-il. ■



Bart De Wever entouré, de gauche à droite, des vice-Premier ministres Prévot, Clarinval, Jambon, Vandenbroucke et Van Peteghem. © Montage SI

Le Comité de monitoring publie ce lundi une nouvelle estimation de l'état des finances belges. Un rapport très attendu qui pourrait encore compliquer la tâche du gouvernement Arizona.



**GUILLAUME
PAVONCELLI**

Journaliste

Le gouvernement De Wever s'apprête à vivre un moment décisif. Un de plus a-t-on envie de dire. Ce lundi, le Comité de monitoring dévoilera une nouvelle photographie des finances publiques belges. Un rapport attendu avec appréhension dans les coulisses du 16 rue de la Loi, puisqu'il permettra de mesurer l'ampleur réelle des efforts budgétaires qui devront encore être consentis dans les prochains mois.

UNE FACTURE QUI POURRAIT ENCORE S'ALOURDIR

Pour bien comprendre l'inquiétude qui entoure ce rapport, il faut remonter dans le passé. Lors de sa précédente estimation, publiée en mars, le Comité de monitoring évaluait le déficit fédéral à 25,1 milliards d'euros, soit 3,8 % du produit intérieur brut (PIB). Sans nouvelles mesures, ce déficit devrait grimper à 35,8 milliards d'euros d'ici à la fin de la législature, en 2029. À l'époque, les experts estimaient déjà que le gouvernement devrait trouver au

moins 4,9 milliards d'euros pour tenter de maintenir les finances publiques sous contrôle.

Un effort important... que l'on savait déjà insuffisant ! Au moment de sa publication, l'estimation était en effet déjà dépassée puisque les conséquences des tensions internationales, notamment en Iran, n'avaient pas encore été intégrées aux calculs. La hausse des prix du pétrole, les incertitudes économiques et une croissance plus faible que prévu risquent désormais d'alourdir encore la facture. Bref un tableau qui n'augurait rien de bon.

Preuve en est, le gouvernement avait rapidement demandé une nouvelle estimation à son administration en mai. Celle-ci chiffrait l'effort budgétaire nécessaire à au moins 6,7 milliards d'euros. Toute la question est désormais de savoir si le Comité de monitoring ira encore plus loin. Ce qui, on ne vous fait pas un dessin, ne serait pas une bonne nouvelle.

POURQUOI FAUT-IL TROUVER AUTANT D'ARGENT ?

La Belgique fait face à une situation budgétaire particulièrement préoccupante. Selon le Fonds monétaire in-

ternational (FMI), le déficit public global du pays — en additionnant le niveau fédéral et les entités fédérées — était, en 2025, le plus élevé de toute la zone euro, avec 5,3 % du PIB. La Belgique a ainsi dépassé la France. En clair, le pays dépense davantage qu'il ne perçoit.

Pour le professeur d'économie Gert Peersman (UGent), un important effort sera inévitable, indique-t-il à nos confrères du *Laatste Nieuws*.

En 2025, le déficit public de la Belgique était le plus élevé de toute la zone euro, avec 5,3 % du PIB

L'objectif fixé par les règles européennes est de ramener progressivement le déficit sous la barre des 3 % du PIB. Or, cet objectif semble aujourd'hui de plus en plus difficile à atteindre.

Le spécialiste souligne également que les dépenses continueront à augmenter sous l'effet du vieillissement de la population, des investissements supplémentaires dans la Défense et de la hausse des taux d'intérêt.

Aujourd'hui, l'État belge paie déjà 13,7 milliards d'euros

d'intérêts sur sa dette. D'ici cinq ans, cette facture pourrait augmenter de 10 milliards d'euros par an. À terme, prévient-il, la Belgique pourrait se retrouver dans une situation où elle devra emprunter pour payer... les intérêts de sa propre dette.

DES NÉGOCIATIONS QUI S'ANNONCENT EXPLOSIVES

Ce nouveau rapport devrait aussi servir de point de départ aux véritables négociations budgétaires. Depuis le début du mois de juin, plusieurs groupes de travail planchent sur différentes pistes d'économies mais les discussions avancent encore prudemment. Ces dernières semaines, Bart De Wever a également rencontré les vice-Premier ministres ainsi que la plupart des présidents des partis de la majorité afin de tester la marge de manœuvre de chacun.

L'objectif évoqué il y a quelques mois d'aboutir à un accord avant le 21 juillet paraît désormais hors de portée. Les regards se tournent désormais vers l'automne, période durant laquelle la Belgique devra transmettre son budget à la Commission européenne. Le défi est d'autant plus

compliqué que les partenaires de la coalition Arizona restent profondément divisés sur les solutions à adopter. Le MR, notamment par la voix de son président Georges-Louis Bouchez, refuse toute hausse d'impôts. Les Engagés ont, de leur côté, créé des tensions avec leur proposition de taxe sur les grandes fortunes. Vooruit continue également de réclamer une contribution plus importante des patrimoines les plus élevés. Autant de positions qui rendent les discussions particulièrement délicates.

À cela s'ajoute le retour annoncé du dossier de la réforme de la TVA, un sujet particulièrement sensible pour les libéraux. Pour Gert Peersman, le problème dépasse toutefois les seules économies à réaliser. Il pointe aussi un ralentissement de la croissance économique, une productivité qui stagne et des recettes publiques qui diminuent par rapport au PIB.

Selon lui, tant que ces problèmes structurels ne seront pas résolus, la Belgique devra revenir, année après année, à la même équation : trouver de nouvelles économies pour tenter de redresser ses finances. ■

LE SOIR

Repas scolaires « gratuits » : les écoles contraintes de faire payer les familles

Malgré les assurances du gouvernement, les premiers choix opérés par les communes et les écoles montrent que les repas scolaires gratuits disparaîtront dans leur forme actuelle au sein de nombreux établissements et ce dès la rentrée prochaine.

CHARLOTTE HUTIN

A la rentrée, dans plusieurs écoles où les repas chauds étaient jusqu'ici gratuits, les élèves devront désormais payer leur repas, se contenter d'une soupe et d'une tartine, voire ne disposeront plus de cantine. C'est ce qui ressort de l'enquête de terrain menée par l'ASBL Ecole à table, qui accompagne les écoles et les fournisseurs de repas. Le vote du décret-programme supprimant l'appel à projets pour les repas complets, gratuits, sains et durables et la communication des nouveaux budgets aux écoles ont marqué le début des premiers arbitrages sur le terrain. Ceux-ci confirment les inquiétudes exprimées ces derniers mois et déjà relayés par *Le Soir* en avril dernier.

Malgré les assurances du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), aucun des acteurs sondés par Ecole à table ne serait en mesure de maintenir les repas gratuits dans les conditions actuelles. « Nous avons interrogé une douzaine de communes et villes, et autant d'écoles du réseau libre, représentant environ 28.000 élèves », explique Sophie Aujean, co-directrice d'Ecole à table. Un questionnaire a été envoyé à toutes les écoles du libre bénéficiant de repas gratuits, ainsi qu'aux communes comptant au moins deux écoles concernées par le dispositif. « Les communes étaient très réticentes à nous répondre », poursuit Sophie Aujean. « La plupart ont demandé à ne pas être citées et la ville de Mouscron a même

décidé officiellement en collège communal de ne pas participer. Mais les informations recueillies, complétées par les annonces déjà rendues publiques dans la presse, dressent un constat préoccupant. »

Des choix difficiles

Il y a quelques jours, Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) a communiqué à ses 88 implantations bénéficiaires de l'appel à projet des balises communes « afin de maintenir des prix de repas le plus démocratique possible » tout en reconnaissant que le dispositif ne pourrait être maintenu dans les mêmes conditions. Le réseau d'enseignement officiel, qui scolarise moins de 10 % des élèves du fondamental (maternelle et primaire), recommande désormais un tarif de 2,5 euros par repas en maternelle et de 3 euros en primaire, soit environ 50 euros par mois. « Les établissements qui disposent de marges budgétaires suffisantes peuvent naturellement proposer des tarifs inférieurs », précise WBE, qui

demande également à ses écoles d'offrir une collation accompagnée d'un potage en matinée. « Nous aurions évidemment préféré pouvoir maintenir partout la gratuité. Mais lorsqu'un financement disparaît, notre responsabilité est d'accompagner les établissements avec des solutions concrètes », défend son administrateur général, André Grenier.

Du côté des communes, qui accueillent près de 40 % des enfants du fondamental, « plusieurs envisagent de rendre les repas payants, certaines proposeront une soupe gratuite, et d'autres encore ont déjà décidé d'arrêter le service de repas. Certaines cherchent encore une solution », résume Ecole à table.

Ainsi, à Farciennes, les repas chauds gratuits seront remplacés par une formule composée d'une tartine, d'une soupe et d'un fruit. Les familles qui le souhaitent pourront toujours commander un repas complet, mais celui-ci sera désormais payant.

Dans la commune de Mouscron, les

familles bénéficiant du statut BIM pourront obtenir une intervention plafonnée à 250 euros par enfant et par an dans les trois écoles communales à encadrement différencié. Cette aide couvre environ 43 % du coût annuel des repas, selon l'échevin de l'enseignement, David Vaccari (MR), interrogé par Notélé.

A Liège, le collège communal a annoncé être contraint « de renoncer aux repas gratuits dans l'enseignement fondamental ». Le Conseil de l'enseignement des communes et des provinces (CECP) confirme que « différentes villes et communes ont annoncé ne plus être en mesure de proposer les repas scolaires gratuits suite aux mesures budgétaires prises par le gouvernement ».

Le constat est similaire dans le réseau libre. Les douze écoles interrogées par Ecole à table estiment que la suppression des moyens consacrés aux repas gratuits met en péril leur organisation actuelle. La plupart prévoient de rendre les repas payants ou de les remplacer

par un potage ou une collation.

Pour les communes comme pour les écoles, les marges de manœuvre sont extrêmement limitées. Les conditions du plan Oxygène imposé par la Région placent certaines villes sous forte pression financière. « Chaque euro dépensé doit être couvert par une recette, et avec le décret avantages sociaux, les communes doivent financer pour les écoles du libre tout ce qu'elles financent pour les écoles communales », détaille Sophie Aujean.

Selon Ecole à table, le coût à charge des familles pour un repas complet s'établirait entre 40 à 70 euros par mois et par enfant.

Des moyens revus à la baisse

A l'automne dernier, en raison d'un déficit d'1,5 milliard, le gouvernement MR-Engagés annonçait plusieurs mesures d'économie, dont la fin de l'appel à projets pour les repas gratuits. Ce dispositif permettait à des écoles maternelles et primaires accueillant un public défavorisé de solliciter une subvention afin d'offrir un repas à leurs élèves via un subside de 3,7 euros par enfant et par repas. Toutes les écoles n'en bénéficiaient pas. En 2024-2025, l'enveloppe s'élevait à 21,4 millions d'euros. Selon la ministre de l'Education, Valérie Glatigny (MR), seuls 16,947 millions ont réellement été dépensés.

Pour la prochaine rentrée, l'appel à projets de 21 millions d'euros disparaît. Un montant de 14 millions est transféré aux subventions complémentaires de l'encadrement différencié, elles-mêmes réduites d'environ 5 millions d'euros. Ces moyens ne sont par ailleurs plus réservés aux 429 écoles qui bénéficiaient auparavant des repas gratuits, mais répartis entre l'ensemble des 760 écoles fondamentales à encadrement différencié.

« De nouvelles écoles disposent donc de moyens supplémentaires, et pas seulement celles qui répondaient à l'appel à projets, ce qui rend le dispositif plus équitable et peut éventuellement décevoir certains établissements », résumait à l'époque le cabinet de la ministre de l'Éducation qui, cette fois, n'a pas répondu à nos sollicitations.

Si le gouvernement soutient que les repas gratuits ne sont pas mis en péril, sur le terrain, les premières décisions montrent que de nombreuses écoles et communes ont déjà renoncé à maintenir les repas offerts dans leur forme actuelle.



Selon l'ASBL Ecole à table, le coût à charge des familles pour un repas complet s'établirait entre 40 à 70 euros par mois et par enfant. © PIERRE-YVES THIENPONT.

Le PS durcit ses règles éthiques dans toutes ses instances

Lors d'un congrès ce dimanche, le PS a entériné une première vague de modifications de statuts. Les questions sensibles, comme la référence à la lutte des classes et le nom du parti, arriveront cet automne.

STÉPHANE VANDE VELDE

Ce n'est qu'une étape et ce n'est certainement pas la plus glamour de la refondation menée par le Parti socialiste après sa défaite de juin 2024 : celle de la révision des statuts du parti. D'autant moins glamour que les deux statuts les plus intéressants, les deux premiers, ceux qui traitent du nom du parti et de la référence à la lutte des classes, seront étudiés et débattus plus tard. « Le congrès de dimanche, il faut bien avouer, c'est un peu cosmétique », reconnaît d'ailleurs un cadre. Un député-bourgmestre renchérit : « Certains pensent



et impose la parité



que cela aurait été plus cohérent de tout faire en même temps. »

Quels sont donc les changements ? Les principaux ont trait au durcissement des règles éthiques (cadastre des mandats et des revenus renforcé avec des sanctions en cas de non-respect) et à l'imposition de la parité dans toutes les instances. Obligation lorsque la circonscription régionale correspond à la circonscription fédérale (comme dans le Brabant wallon, à Bruxelles ou dans la province de Luxembourg) de compter une tête liste masculine et une féminine. Même chose pour les chefs de cabinet, les suppléants, les castings ministériels. Une révolution ? Pas vraiment, juste la transposition dans les statuts de tout ce qui avait été acté lors du congrès féministe socialiste de 2022. Comme également la mise en place d'un dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Désormais, si de tels faits se déroulent au sein du PS, la victime pourra recourir à un comité d'écoute et de

Le parti veut transposer dans ses statuts tout ce qui avait été acté lors du congrès féministe socialiste de 2022. © PHOTO NEWS.

suivi « pour qu'il n'y ait pas d'impunité ». Jusqu'à présent, il n'y avait rien, si ce n'est le comité de vigilance. Et afin que chaque élu soit mieux préparé à la gestion publique, chaque nouveau mandataire sera désormais accompagné d'un mentor. Une formation plus professionnelle qui se traduit également par la création d'un quatrième pilier (à côté du secrétariat général, de la communication et de l'IEV), à savoir Emile, l'école du militantisme et de l'engagement, qui proposera des formations et des cours pour former et informer, disponible pour les membres du PS mais aussi destinée au public extérieur.

Le pouvoir des fédérations rogné

Les statuts modifiés, place désormais à la suite qui sera plus croustillante puisque les débats sociétaux, les thématiques et l'image du parti, à savoir son nom et son identité, tout ce qui fait le sel de la refondation, seront tranchés cet automne. Car, même si les bons sondages peuvent faire réfléchir à la nécessité de changer le parti, « personne n' imagine que cette refondation n'aille au bout des choses. Une vague sondagière positive ne doit pas faire table rase de cette envie », conclut un élu.

La Libre BELGIQUE

À Namur, le PS bouscule ses statuts et valide sa mue

■ La première étape du processus de refondation du parti a été validée.

En politique, quand le sondage va, tout va. Avec près de 30% d'intentions de vote en Wallonie, le PS n'échappe pas à la règle: l'insolente embellie a fait taire les critiques sur la refondation. Comme au football, on ne remet le poste de l'entraîneur en jeu que lorsque les résultats sont mauvais. Paul Magnette ayant survécu à la défaite électorale de 2024, ce n'est pas aujourd'hui que les militants vont faire monter la contestation.

C'est dans ce contexte porteur que le boulevard de l'Empereur a validé, ce dimanche à Namur, le premier débouché de sa refondation lancée il y a un an sur une "page blanche". "On s'est demandé, si on inventait le PS en 2026, comment le construirait-on?" a lancé Paul Magnette devant quelque 500 militants.

Fruit de longs mois de consultations, le texte a essuyé 250 amendements. D'autres avaient été discutés au préalable, sans être retenus, comme les amendements proposés par plusieurs fédérations socialistes

qui avaient suggéré d'encadrer les "pleins pouvoirs" du président du PS, en diluant sa prérogative de désignation des ministres.

Un tour de vis éthique

"Nous voulons un parti exemplaire et exigeant sur l'éthique", ambitionne Paul Magnette. Le volet gouvernance se durcit nettement.

Concrètement, le contrôle des mandats et des revenus est musclé via un cadastre renforcé soumis à des sanctions automatiques. Sujet historiquement inflammable au PS, le cumul est désormais verrouillé: trois mandats publics rémunérés au maximum et, dans les communes de plus de 50 000 habitants, l'interdiction stricte de cumuler un siège de parlementaire avec une fonction de bourgmestre ou d'échevin est confirmée.

Finis, les élus livrés à eux-mêmes: chaque nouveau mandataire devra se plier à des formations obligatoires sur l'éthique et la gouvernance, sous l'œil d'un mentor expérimenté. "Quand on est de gauche, on a le devoir

d'être plus exigeant que les autres", confiait Paul Magnette en mars dernier dans nos colonnes. L'ambition est noble, même si elle se heurte à une réalité locale plus rugueuse à Bruxelles, comme l'illustrent l'ombre encombrante du Foyer anderlechtois et ses soupçons de clientélisme...

En parallèle, la "Maison socialiste" entend graver dans le marbre la tolérance zéro contre les violences sexistes et sexuelles via une cellule d'écoute dédiée et un référent national.

La parité s'impose désormais à tous les étages des instances. Enfin, pour armer intellectuellement ses troupes, une École du militantisme et de l'engagement (baptisée "Émile") devient officiellement le quatrième département du parti.

Oxygéner l'appareil

L'autre grand pari de cette refondation réside dans son ouverture. Pour rompre avec sa verticalité et combler le fossé avec la base, le PS va institutionnaliser un "panel citoyen" national annuel, composé pour moitié de

non-affiliés. "Si l'on veut construire une société socialiste, il faut le faire selon une méthode socialiste", a pointé Paul Magnette devant les militants. Selon le président du PS, cela implique de "croire dans la force du mouvement collectif".

La particularité de ce panel? Il sera composé pour moitié de citoyens non affiliés au parti. L'objectif affiché est d'associer en continu la société civile et le tissu associatif pour faire émerger les priorités politiques futures. Reste un défi de taille: faire de ce panel autre chose qu'un énième "bidule" de vitrine marketing, pour en faire un véritable levier d'influence stratégique.

Paul Magnette ne s'en cache pas: cette horizontalité se veut un contre-modèle face au centralisme démocratique, rigide, du PTB de Raoul Hedebouw. "Ces formations, qu'il s'agisse de LFI, de Podemos ou de Syriza, plafonnent ou s'étiolent car elles échouent à transformer leurs promesses en victoires concrètes", cinglait le président du PS dans nos colonnes.

Place au débat de fond

La révision des statuts désormais validée, le PS ouvrira dès les prochains mois le second volet de sa mue: la régénération de son projet politique. "La refondation n'est pas

La révision des statuts désormais validée, le PS ouvrira dès les prochains mois le second volet de sa mue: la régénération de son projet politique.



Paul Magnette en plein discours lors du congrès de refondation de son parti, à Namur.

une fin en soi, elle est un point de départ, a d'ailleurs prévenu Paul Magnette ce dimanche à Namur. Parce que nous avons fait la preuve dans le passé que nous étions capables de changer le monde, on attend beaucoup de nous."

Après le grand dépoussiérage des structures, c'est le fond qui va s'inviter à la table. Et sur ce terrain, les débats s'annoncent bien plus houleux. Un choc feutré se profile déjà entre les tenants d'une ligne pragmatique plus proche du centre – incarnée par Thomas Dermine ou Nicolas Martin – et les gardiens de l'aile gauche, emmenés par Ahmed Laaouej et Christie Morreale.

Certes, la question de la ligne ne sera probablement pas tranchée de manière radicale. Paul Magnette l'a théorisé: le PS doit rester un parti "attrape-tout", capable d'occuper tout l'espace allant du centre à la gauche radicale.

Pour que le rassemblement namurois serve de véritable rampe de lancement vers la reconquête du pouvoir, le PS devra au moins cerner des priorités claires et affirmer sa méthode. Un exercice de haute voltige où il sera, cette fois, impossible de faire l'unanimité.

Adrien de Marneffe

En Wallonie, 4 000 logements publics sur 120 000 sont insalubres

■ Le marché du logement dans son ensemble n'est plus adapté aux réalités sociétales.

Le logement social, appelé aussi de manière moins stigmatisante "logement public" en Wallonie, est confronté depuis de très nombreuses années à un problème d'offre et de demande. Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre qu'il n'y a pas assez de logements publics pour répondre à la demande. Ils sont en effet entre 40 000 et 50 000 à attendre un logement au sud du pays.

Depuis plusieurs législatures, de grands plans de construction et de rénovation du bâti public sont vendus par les gouvernements successifs. On pourrait penser qu'avec cette lecture, le gouvernement dispose de tous les chiffres importants dans cette matière crispante.

Certains sont en rénovation

Pourtant, interrogée au Parlement wallon par le député Charles Gardier (MR) à propos du nombre de logements publics insalubres en Wallonie, la ministre du Logement, Cécile Neven (MR) n'a pas pu donner le chiffre exact. "À ce jour, il n'existe pas d'inventaire systématique et représentatif permettant d'établir un bilan global de la salubrité de l'ensemble du parc d'utilité publique géré par les Sociétés de logement de service public (SLSP)", explique-t-elle.

Elle a néanmoins tenté de récolter



Il est difficile de connaître le nombre exact de logements publics insalubres.

Les logements réellement inoccupés en Wallonie seraient de l'ordre de 40 000.

quelques chiffres intéressants pour les donner au député de son parti. On apprend ainsi, via les chiffres communiqués par la Société wallonne du logement (SWL), que "certaines données concernant les logements non loués, car non louables sont disponibles. Ils s'élèvent à 4 268 logements (en date du 9 juin 2026). Certains (1 140) sont en travaux (plan réno, par exemple). D'autres (3 128) attendent de l'être."

Pour remédier notamment aux problèmes actuels qui empêchent d'avoir une vue d'ensemble correcte du parc locatif public wallon, la ministre annonce une réforme importante sans qu'un délai précis soit donné. Par le biais d'une autre question parlementaire posée cette fois par la députée écologiste Veronica Cremasco à la

même Cécile Neven, on apprend que "les dernières données disponibles montrent qu'une part très importante du parc est occupée par des personnes plus âgées: 50,18 % des locataires ont plus de 60 ans, contre 47,78 % pour les personnes âgées de 30 à 60 ans, tandis que les moins de 30 ans ne représentent que 2,04 %".

Il apparaît aussi dans cette même question que l'ensemble du marché du logement wallon est problématique. La députée explique qu'"environ 230 000 maisons sont occupées uniquement par des propriétaires âgés de 65 ans et plus. Si l'on y ajoute les logements inoccupés, ce sont plus de 360 000 habitations qui constituent un stock bâti majeur, appelé à évoluer fortement au cours des 20 prochaines années".

40 000 logements inoccupés

Il y a donc de la ressource, certes, mais elle est inadaptée aux réalités actuelles de la société. La ministre estime que, dans les années à venir, "il faut et il faudra, plus de logements de petite taille - une chambre - et idéalement accessibles au PMR. Mais aussi plus de grands logements - quatre chambres et plus - pour les grandes familles et les familles recomposées".

Quant aux chiffres des logements réellement inoccupés, la ministre nuance ceux de la députée parce que certains logements ont une "vocation étudiante, touristique, de secondes résidences..." Elle estime que, selon les données en sa possession, les logements réellement inoccupés en Wallonie seraient de l'ordre de 40 000.

Stéphane Tassin

La diffusion de Belgique-USA annulée dans plusieurs fan zones

■ Entre ferveur populaire et tranquillité des riverains, les communes ont dû trancher.

L'heure de diffusion du match face aux États-Unis, dans la nuit de lundi à mardi, ne facilite pas la tâche aux supporters belges. Faut-il mettre son réveil ? Ne pas aller se coucher ? Ou renoncer et découvrir le résultat au petit matin ? Dans les communes dotées de fan zones, un dilemme similaire s'est posé aux bourgmestres : allaient-ils autoriser la diffusion nocturne de ce huitième de finale ainsi que les rassemblements de supporters devant les grands écrans ? D'une commune à l'autre, les choix divergent nettement. Pour prendre le pouls des autorités locales, *La Libre* a contacté plusieurs maires wallons et bruxellois.

À Woluwe-Saint-Pierre, Benoît Cerexhe (Les Engagés) a tranché : ce sera non. *"Il n'y aura pas de match place Dumon pour des raisons d'organisation, de sécurité et de nuisances sonores, explique-t-il. En cas de victoire, on fera toutefois le match suivant, qui sera à 21 heures."* Même fermeté à Uccle, où la bourgmestre Valentine Delwart (MR) se montre catégorique : *"Pas de fan zone à deux heures du matin..."*

Priorité aux riverains

À Watermael-Boitsfort, la priorité est également donnée à la tranquillité des riverains. *"La fan zone est dans une zone habitée, se justifie David Leisterh (MR). Il y a les bébés, les personnes qui travaillent et les personnes âgées qui n'habitent pas loin. Mais si on gagne, on diffusera tous les autres matchs!"*

Les Wallons seraient-ils davantage enclins à prolonger la fête ? Plusieurs villes

Les Wallons
seraient-ils
davantage enclins
à prolonger la fête ?
Plusieurs villes
importantes ont
décidé de maintenir
la diffusion.

importantes ont décidé de maintenir la diffusion de la rencontre sportive. À la tête de Charleroi, Thomas Dermine (PS) a adapté le dispositif afin de limiter les nuisances : *"La diffusion n'aura pas lieu place de la Digue – où se situe notre grande fan zone, qui peut accueillir jusqu'à 8 000 personnes – mais bien dans le parc Reine Astrid, où se trouve notre petite fan zone. De 2 000 à 3 000 personnes peuvent s'y rassembler, c'est plus calme et isolé. Il y a un équilibre délicat à trouver entre quiétude et volonté de faire vivre un moment collectif exceptionnel."*

Même choix à Tournai, qui mise elle aussi sur une certaine tolérance festive. La diffusion en fan zone est maintenue place Paul-Émile Janson. La bourgmestre Marie-Christine Marghem (MR) a toute-

fois souhaité un dispositif de sécurité resserré : *"L'encadrement par des vigiles et la police est prévu. La jauge du lieu est strictement limitée et peu être modulée par la police en fonction des circonstances. L'entrée est fouillée."*

À Dinant, Richard Fournaux (MR) le confirme : il maintient la diffusion dans la fan zone installée sur le territoire communal. De même à Ciney : *"Ici, c'est comme Las Vegas, on fait la fête 365 jours par an"*, plaisante le libéral Frédéric Deville.

"Trop tard dans la nuit"

Parmi les communes wallonnes qui refusent la diffusion publique du match sur grand écran figure Ottignies-Louvain-la-Neuve. *"C'est trop tard dans la nuit, déplore le maire Nicolas Van der Maren (MR). Nous devons également disposer de nos forces de police en cas de nécessité, vu les diffusions privées à gauche à droite."* À Waterloo, la réponse de la bourgmestre Florence Reuter (MR) est également sans ambiguïté : *"Diffuser à deux heures du mat' ? Non."*

Frédéric Chardon

Des détectives payés par les CPAS pour repérer les fraudeurs qui ont une maison à l'étranger?

■ Si l'objectif est "légitime", les CPAS bruxellois et wallons contestent la manière.

Les CPAS pourront-ils bientôt faire appel à des détectives privés s'ils soupçonnent un bénéficiaire du revenu d'intégration sociale de dissimuler des biens immobiliers et les revenus qui en découlent?

Sur proposition de la ministre de l'Asile et de la Migration, Anneleen Van Bossuyt (N-VA), également chargée de l'Intégration sociale, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi les autorisant à déléguer une partie de l'enquête sociale à des entreprises de recherche privées dans les cas de suspicion de fraude sociale.

Il peut s'agir d'une dissimulation d'informations ou de déclarations inexactes relatives aux ressources (en ce compris celles situées à l'étranger) ou à la cohabitation avec d'autres personnes, précise le communiqué du gouvernement fédéral.

À la place des travailleurs sociaux

Actuellement, la législation sociale prévoit que l'enquête sociale préalable à l'octroi du revenu d'insertion sociale (RIS) est réalisée par un travailleur social du Centre public d'action sociale. Mais il y a une pénurie dans cette fonction, à laquelle s'ajoute une augmentation

des données existantes, si une personne qui demande le RIS dispose d'un logement en Belgique ou y perçoit des revenus locatifs. C'est en revanche plus compliqué par rapport aux propriétaires de biens situés à l'étranger.

En présence d'indices sérieux (des déclarations contradictoires, des documents suspects...), les CPAS pourraient donc charger des Sherlock Holmes de bureaux privés de recueillir, en Espagne, au Maroc, en Turquie... des informations qui se trouvent dans des attestations officielles, des

registres ou des cadastres locaux. Les détectives rapporteraient leurs indices aux CPAS qui prendraient la décision finale.

Le CPAS d'Anvers a participé à la mise en place de cette nouvelle mesure et sera le premier à en faire usage, précise Anneleen Van Bossuyt. La métropole a acquis une certaine expérience dans la détection des biens immobiliers situés à l'étranger dans le ca-

dre de dossiers relatifs au logement social.

Via le SPF Finances

Dans un avis adressé le 29 juin à la Commission des affaires sociales de la Chambre (soit quelques jours avant l'approbation de l'avant-projet par le Conseil des ministres), l'Union des villes et de communes de Wallonie, ainsi que celle des CPAS bruxellois, expriment de nettes réserves sur l'idée d'autoriser les CPAS à recourir à des bureaux de recherche privés.

Elles avaient été sollicitées pour se positionner sur les mesures à

Les fédérations wallonne et bruxelloise des CPAS évoquent notamment des raisons de respect du secret professionnel et des coûts disproportionnés.

du nombre de personnes qui sollicitent une aide du CPAS, *“ce qui empêche parfois l'exécution correcte de cette mission”*, continue le communiqué. Depuis janvier 2026, les vagues successives d'exclusion du chômage, décidées par le gouvernement Arizona (N-VA, MR, CD&V, Les Engagés et Vooruit), drainent en effet des dizaines de milliers de personnes qui se retrouvent sans droits sociaux vers les CPAS.

En présence d'indices sérieux

La proposition de M^{me} Van Bossuyt précise que le CPAS qui décide de passer par un bureau privé de recherche devra prendre en charge intégralement le coût des démarches et donc payer lui-même les détectives.

Pour la ministre de l'Intégration sociale, il est assez facile de vérifier, grâce aux ba-



Anneleen Van Bossuyt
Ministre N-VA
de l'Intégration sociale

prendre pour permettre aux CPAS de mener une véritable enquête patrimoniale relative aux propriétés détenues à l'étranger par des personnes qui demandent le revenu d'intégration.

Si cet objectif est *“légitime”*, *“il n'appartient pas au CPAS de faire appel à des détectives privés”*, et cela pour des raisons du respect

du secret professionnel, du RGPD (le règlement de protection des données), ainsi que *“du coût disproportionné qui ne pourra presque jamais être récupéré”*, argumentent les fédérations des CPAS wallons et bruxellois.

Il faudrait plutôt mener un travail sur la qualité du flux en provenance du SPF Finances pour *“s'assurer que les bases relatives aux biens immobiliers à l'étranger soient alimentées et exhaustives”*, ajoutent-elles.

Annick Hovine